

Dossier administratif



Pour l'accueil en crèche de votre enfant, vous trouverez ci-dessous la liste des pièces indispensables qui doivent être remises à la crèche **pendant la période d'adaptation**. Le dossier doit être complet sinon il ne sera pas traité !

- **La feuille des renseignements généraux**
 - photocopie du livret de famille
 - En cas de séparation des parents : jugement de divorce ou convention homologuée par le juge aux affaires familiales relative à la séparation.
 - Toute modification de la situation familiale devra être justifiée (extrait d'acte de naissance à jour, jugement rendu par le juge aux affaires familiales).
 - A défaut, produire obligatoirement une lettre manuscrite et conjointe des parents, établie sur l'honneur, précisant les conditions de résidence de l'enfant.
- **Dossier médical**
 - photocopie du carnet de santé avec le détail des vaccinations à jour
 - un certificat médical de non contre indication à la vie en collectivité établi par votre pédiatre ou médecin traitant
 - une ordonnance pour la prise de paracétamol
- **Règlement de fonctionnement**
- **Autorisations**
- **Attestation d'assurance de responsabilité civile familiale pour l'année en cours**
- **Avis d'imposition (revenus N-2) pour les personnes non allocataires de la CAF ou en cas de refus d'utilisation du service CDAP.**
- **4 timbres (1^{ère} année)**

Toute l'équipe est soumise au secret professionnel, les informations ainsi recueillies restent confidentielles.

Renseignements généraux



L'enfant :

NOM	
PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	

Les responsables légaux :

	Parent 1	Parent 2
NOM		
PRENOM		
ADRESSE		
PROFESSION		
LIEU DE TRAVAIL		
TELEPHONE PRO		
PORTABLE		
N° de sécurité sociale		
N° allocataire		

Le numéro de sécurité sociale (régime agricole) ou le numéro allocataire (régime général) permettent de calculer les frais de garde.

Le contrat :

PLANNING REGULIER

	Heure d'arrivée	Heure de départ	Nombre d'heures/J
LUNDI			
MARDI			
MERCREDI			
JEUDI			
VENDREDI			
Forfait hebdomadaire de			

Si vous connaissez à l'avance vos semaines de congés merci de les faire figurer sur le calendrier joint (annexe 3). Pour information, les jours de fermeture (ponts, jours fériés, 1 semaine pendant les vacances de fin d'année (du 21 au 25/12/2020) et 3 semaines d'été (du 26/07 au 13/08/2021) sont automatiquement décomptés du contrat.

PLANNING OCCASIONNEL : en fonction des places disponibles.

La référente technique établie le planning des enfants un mois à l'avance et vous envoie par mail les créneaux disponibles.

Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

NOM	TELEPHONE

..... certifie que ces personnes sont autorisées à venir chercher mon enfant à la crèche.

La personne mandatée pour reprendre l'enfant devra être munie d'une pièce d'identité et âgée d'au moins 18 ans.

Le personnel de la crèche devra impérativement en être averti soit aux transmissions, soit par téléphone.

Fait à Le

Signature du parent ou du représentant légal

Dossier médical



Le médecin traitant ou le pédiatre :

NOM	
ADRESSE	
TELEPHONE	

Autorisation d'hospitalisation en cas d'urgence :

En cas d'accident ou de maladie grave, j'autorise la responsable de l'établissement :

- A faire transporter mon enfant par le SAMU ou le corps des sapeurs-pompiers dans un centre hospitalier.
- A signer en mon nom tout document requérant l'autorisation du responsable légal pour un acte médical (anesthésie ou opératoire) décidé par le corps médical et dont mon enfant aurait besoin.

Fait à Le

Signature du parent ou du représentant légal,
Précédé de la mention « Bon pour pouvoir »

Les personnes à prévenir en cas d'urgence (si les parents ne sont pas joignables) :

	NOM ET LIEN AVEC LA FAMILLE	TELEPHONE
1		
2		
3		

Les vaccinations :

Date du BCG :
.....

Date du DTCP :
.....
(diphtérie, tétanos, coqueluche, polio)

Date du ROR :
.....
(rougeole, oreillons, rubéole)

Date de l'haemophilus influenzae B :
.....

Date de l'hépatite B :
.....

Date du pneumocoque et méningocoque :
.....

Date de la méningite :
.....

A-t-il un traitement ?
.....

Oui Non Lequel ?

A-t-il déjà convulsé ?
.....

A-t-il des allergies ?
.....
.....

A-t-il d'autres problèmes de santé ?
.....
.....

Porte t-il des lunettes ? Oui Non

Son groupe sanguin :

Merci de joindre une copie du carnet de santé avec le détail des vaccinations à jour ainsi qu'un certificat médical de non contre indication à la vie en collectivité établie par votre pédiatre ou médecin traitant et une ordonnance pour la prise de paracétamol.

Règlement de fonctionnement



Je soussigné(e) parent ou responsable légale de l'enfant..... atteste avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de la micro-crèche (envoyé par mail ou remis en main propre). Et m'engage à respecter toutes les conditions de celui-ci. Ainsi qu'avoir pris connaissance des tarifs en vigueur et m'engage à régler les prestations relatives aux différentes présences de mon enfant.

Fait à Le

Signature du parent ou du représentant légal



Autorisations

A remplir avec l'aide des annexes 1 et 2

	AUTORISE	N'AUTORISE PAS
Service CDAP MSA <i>(pour le calcul des frais de garde)</i>		
Filoué		
Photographies, films, enregistrements		
Sortie à pied, en poussette ou en minibus (avec le siège auto de la famille)		
Application du lait solaire bio Alphanova Bébé très haute protection SPF 50+		
Liniment oléo calcaire de la marque Gilbert		
Crème de change Bépanthène (ou le générique Dexpanthénol)		
Hémoclar en pommade		
Arnica en granules (7CH)		
Autre produit utilisé :		
Autre produit utilisé :		

Toutes autres crèmes ne peuvent être appliquées que sur présentation d'une ordonnance ou d'une autorisation écrite de la famille s'il s'agit d'une crème en vente libre. Il en est de même pour les médicaments et l'homéopathie.

Fait à Le

Signature du parent ou du représentant légal

Annexe 1 : filoué



Les caisses d'allocations familiales participent financièrement au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Afin d'améliorer l'action de la branche famille, la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) a besoin d'informations détaillées sur les enfants et leurs familles qui fréquentent ces établissements. Dans ce but, la Cnaf réalise une enquête afin de produire un recueil d'informations statistiques portant sur l'accessibilité des enfants en situation de handicap et de pauvreté en EAJE.

Les informations transmises sont :

- top allocataire
- le numéro allocataire
- le code de régime sécurité sociale
- date de naissance de l'enfant
- code commune de résidence de l'enfant
- libellé de la commune de résidence de l'enfant
- nombre total annuel d'heures facturées pour l'enfant
- nombre total annuel d'heures de présence réalisées pour l'enfant
- montant annuel total facturé à la famille pour l'enfant
- montant horaire facturé à la famille
- taux d'effort appliqué à la famille
- premier jour d'accueil sur l'année civile pour l'enfant
- dernier jour d'accueil sur l'année civile pour l'enfant



Annexe 2 : Photographies, films et enregistrements

ARTICLE 1 – ETENDUE DE L'AUTORISATION

L'autorisation porte sur :

- les photographies des enfants,
- les films,
- les enregistrements, notamment des voix.

ARTICLE 2 – USAGE

Les photographies, films ou enregistrements sont strictement réalisés dans le cadre des activités de la crèche et dans le but d'associer les parents, par ces supports, à l'activité quotidienne ou plus festive des enfants. Exemples :

- cartes (Pâques, Noël, Fêtes...),
- panneaux de photos exposés dans les crèches,
- enregistrement des voix d'enfants,
- livrets.

ARTICLE 3- DIFFUSION

Conformément au droit à l'image, la direction assure une protection des photographies, films et enregistrements qui pourraient être réalisés.

A ce titre la diffusion est limitée

- aux personnels de la crèche concernée,
- aux parents des enfants de la crèche qui s'engagent à ne pas en faire une diffusion extérieure.

Les visages des enfants sont cachés lorsque les photos sont publiées sur la page facebook de la crèche.

ARTICLE 4 – REFUS

En cas de refus, la crèche s'engage à ne pas présenter l'enfant sur les photos ou autre support et à ne pas le faire apparaître sur les films réalisés.

ARTICLE 5 – CAS PARTICULIERS

Pour tous les cas particuliers qui demanderaient une diffusion plus importante (affiches, plaquettes, articles de presse), une autorisation individuelle et spécifique serait sollicitée, conformément aux règlements en vigueur.



Annexe 3 : Calendrier

Coloriez la ou les semaines de vacances si vous les connaissez à l'avance.

Semaine de fermeture de la micro-crèche : du 1er au 19/08/2022 et du 26/12 au 30/12/2022.

Calendrier scolaire 2022-2023												ZONE A	
www.vacances-scolaires-education.fr												Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	
SEPTEMBRE 2022	OCTOBRE 2022	NOVEMBRE 2022	DÉCEMBRE 2022	JANVIER 2023	FÉVRIER 2023	MARS 2023	AVRIL 2023	MAI 2023	JUN 2023	JUILLET 2023	AOÛT 2023		
SEPT 1	SAM 1	MER 1	SEPT 1	DIM 1	MER 1	MAR 1	AVR 1	MAY 1	JUN 1	JUL 1	AOU 1		
SEPT 2	SAM 2	MER 2	SEPT 2	DIM 2	JEU -2	AVR 2	MAR 2	AVR 2	MAY 2	JUN 2	AOU 2		
SEPT 3	SAM 3	JEU 3	SEPT 3	MAR 3	VEN 3	MAR 3	AVR 3	MAY 3	JUN 3	JUL 3	AOU 3		
SEPT 4	MAR 4	VEN 4	SEPT 4	MER 4	SAM 4	MAR 4	AVR 4	MAY 4	JUN 4	JUL 4	AOU 4		
SEPT 5	MER 5	SAM 5	SEPT 5	JEU 5	VEN 5	MAR 5	AVR 5	MAY 5	JUN 5	JUL 5	AOU 5		
SEPT 6	JEU 6	DIM 6	SEPT 6	VEN 6	SEPT 6	AVR 6	MAR 6	AVR 6	MAY 6	JUN 6	AOU 6		
SEPT 7	VEN 7	LUN 7	SEPT 7	SAM 7	MAR 7	MAR 7	AVR 7	MAY 7	JUN 7	JUL 7	AOU 7		
SEPT 8	SAM 8	MER 8	SEPT 8	DIM 8	MER 8	MAR 8	AVR 8	MAY 8	JUN 8	JUL 8	AOU 8		
SEPT 9	JEU 9	MER 9	SEPT 9	LUN 9	JEU 9	AVR 9	MAR 9	AVR 9	MAY 9	JUN 9	AOU 9		
SEPT 10	LUN 10	SEPT 10	SEPT 10	MAR 10	VEN 10	AVR 10	MAR 10	AVR 10	MAY 10	JUN 10	AOU 10		
SEPT 11	MAR 11	VEN 11	SEPT 11	MER 11	SAM 11	MAR 11	AVR 11	MAY 11	JUN 11	JUL 11	AOU 11		
SEPT 12	MER 12	SAM 12	SEPT 12	JEU 12	VEN 12	MAR 12	AVR 12	MAY 12	JUN 12	JUL 12	AOU 12		
SEPT 13	JEU 13	MAR 13	SEPT 13	VEN 13	LUN 13	AVR 13	MAR 13	AVR 13	MAY 13	JUN 13	AOU 13		
SEPT 14	VEN 14	LUN 14	SEPT 14	SAM 14	MAR 14	MAR 14	AVR 14	MAY 14	JUN 14	JUL 14	AOU 14		
SEPT 15	SAM 15	MER 15	SEPT 15	DIM 15	MER 15	MAR 15	AVR 15	MAY 15	JUN 15	JUL 15	AOU 15		
SEPT 16	JEU 16	MER 16	SEPT 16	LUN 16	JEU 16	AVR 16	MAR 16	AVR 16	MAY 16	JUN 16	AOU 16		
SEPT 17	VEN 17	SEPT 17	SEPT 17	MAR 17	VEN 17	MAR 17	AVR 17	MAY 17	JUN 17	JUL 17	AOU 17		
SEPT 18	SAM 18	JEU 18	SEPT 18	MER 18	SAM 18	MAR 18	AVR 18	MAY 18	JUN 18	JUL 18	AOU 18		
SEPT 19	JEU 19	VEN 19	SEPT 19	DIM 19	SEPT 19	AVR 19	MAR 19	AVR 19	MAY 19	JUN 19	AOU 19		
SEPT 20	MAR 20	VEN 20	SEPT 20	MER 20	LUN 20	AVR 20	MAR 20	AVR 20	MAY 20	JUN 20	AOU 20		
SEPT 21	JEU 21	LUN 21	SEPT 21	SAM 21	MAR 21	MAR 21	AVR 21	MAY 21	JUN 21	JUL 21	AOU 21		
SEPT 22	SAM 22	MER 22	SEPT 22	DIM 22	MER 22	MAR 22	AVR 22	MAY 22	JUN 22	JUL 22	AOU 22		
SEPT 23	JEU 23	MER 23	SEPT 23	LUN 23	JEU 23	AVR 23	MAR 23	AVR 23	MAY 23	JUN 23	AOU 23		
SEPT 24	MAR 24	VEN 24	SEPT 24	MAR 24	VEN 24	MAR 24	AVR 24	MAY 24	JUN 24	JUL 24	AOU 24		
SEPT 25	MER 25	SAM 25	SEPT 25	JEU 25	VEN 25	MAR 25	AVR 25	MAY 25	JUN 25	JUL 25	AOU 25		
SEPT 26	JEU 26	MAR 26	SEPT 26	VEN 26	LUN 26	AVR 26	MAR 26	AVR 26	MAY 26	JUN 26	AOU 26		
SEPT 27	VEN 27	LUN 27	SEPT 27	SAM 27	MAR 27	MAR 27	AVR 27	MAY 27	JUN 27	JUL 27	AOU 27		
SEPT 28	SAM 28	MER 28	SEPT 28	DIM 28	MER 28	MAR 28	AVR 28	MAY 28	JUN 28	JUL 28	AOU 28		
SEPT 29	JEU 29	MER 29	SEPT 29	LUN 29	JEU 29	AVR 29	MAR 29	AVR 29	MAY 29	JUN 29	AOU 29		
SEPT 30	MAR 30	VEN 30	SEPT 30	MAR 30	VEN 30	MAR 30	AVR 30	MAY 30	JUN 30	JUL 30	AOU 30		
SEPT 31	JEU 31	MER 31	SEPT 31	LUN 31	JEU 31	AVR 31	MAR 31	AVR 31	MAY 31	JUN 31	AOU 31		

Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congé le vendredi soir après la classe.
Les classes vacqueront le vendredi 19 et le samedi 20 mai 2023.

FICHE TROUSSEAU



- **Des vêtements de rechange, marqués au nom de l'enfant, dans un sac plastique (nous laverons si besoin les vêtements en machine, merci de ne fournir que des vêtements qui ne craignent rien)**
- **Un chapeau en été**
- **Bonnet, gants, tour de cou en hiver**
- **1 brosse à cheveux (surtout pour les enfants aux cheveux longs)**
- **1 brosse à dent**
- **1 biberon (que nous pouvons garder)**
- **Boîte de lait propre**
- **1 doudou (même si votre enfant n'en a pas, il facilite son adaptation en crèche)**
- **1 tétine si besoin**

Les informations recueillies servent à établir le dossier de l'enfant et sont enregistrées dans le logiciel AIGA (contrat, inscription et facturation).

Elles sont conservées pendant la durée de l'accueil de votre enfant et sont destinées à un usage interne.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier à l'adresse mail suivante microcreche.champlitte@gmail.com ou 03 84 32 77 59.